

# Les compteurs s'affolent

Polémique, suite au contrat passé entre la CUGN et ERDF. Six citoyens engagent un recours, l'UFC Que Choisir se mobilise.

**L**a convention signée pour trente ans entre la CUGN et ERDF fait des vagues.

Après le vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes (ER du 15 juin), c'est autour des citoyens de réagir.

Six Nancéiens, militants déjà engagés notamment dans le collectif pour les transports gratuits, ont adressé une lettre argumentée de treize pages au président de la CUGN pour lui demander d'annuler la délibération du 15 avril dernier.

Le courrier détaille une série d'arguments juridiques qui fondent, aux yeux des signataires, l'illégalité de la convention signée. De même ont-ils demandé au préfet d'intervenir sur le sujet en « engageant un déferé ».

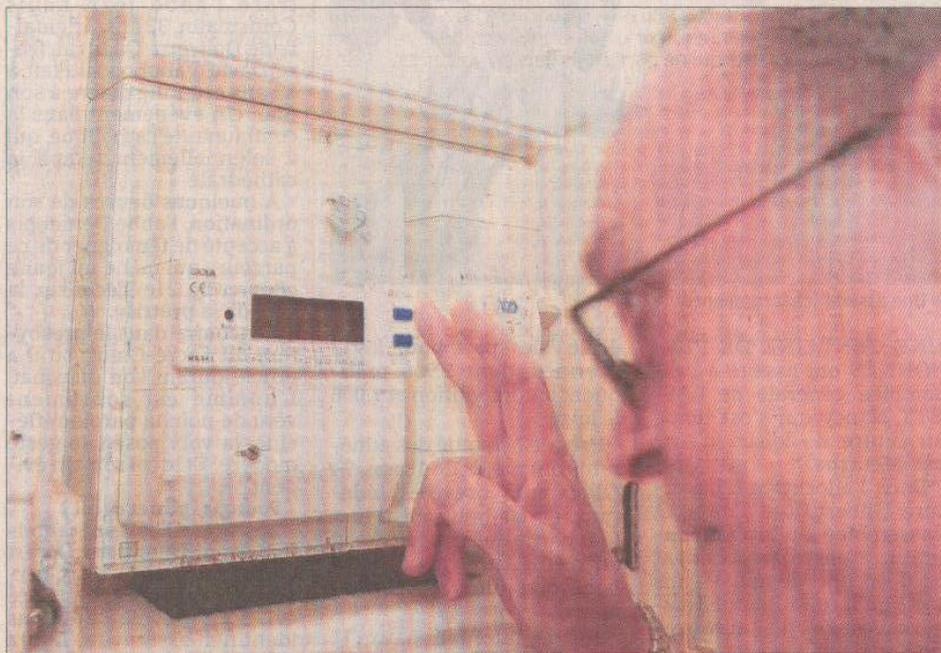
Si ni l'un ni l'autre ne juge utile de donner suite, ils annoncent qu'ils saisiront le tribunal administratif. Ils estiment notamment que la renégociation anticipée,

trois ans avant la fin du contrat en cours, n'est pas légalement justifiée, relèvent que le comité technique paritaire « n'a pas été saisi », ou encore qu'il s'agit d'un « détournement de pouvoir ».

## Appel au boycott

Ils ne sont pas les seuls à dénoncer cette convention par laquelle la CUGN abandonne notamment à ERDF la propriété des futurs compteurs intelligents de type Linky, et autorise l'opérateur à commercialiser de nouveaux services en lien avec ce compteur. La convention prévoit d'ailleurs que l'agglomération devienne un territoire test pour lui permettre de réunir des données sur la consommation des ménages.

L'UFC Que Choisir de Nancy est elle aussi très remontée contre cette convention unique en son genre. Son représentant local, Guy Grandgirard, demande notamment aux Grand Nancéiens de refuser de participer aux tests : « On va bientôt savoir à quelle heure chacun fait fonctionner son grille-pain, sa télévision, etc. Ces compteurs peuvent devenir très indiscrets. Cela a conduit aux Etats-Unis à créer huit tarifs différents au fil de la journée : le prix du kW va alors du simple au triple ! »



■ « Le compteur est intelligent, mais il marche dans un seul sens », estime l'UFC. Photo Pierre MATHIS

Selon le représentant départemental de l'association de consommateurs, la taxe d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) va passer de 1 à 2 € par mois à partir de l'avènement des nouveaux compteurs, « ce qui veut dire que c'est le consommateur qui, à terme, aura payé l'appareil qui permettra de facturer son énergie plus cher. Car ces compteurs sont intelligents, mais dans un sens seulement ».

**Christophe DOLLET**

## La gauche en basse tension

► Suite à l'article paru dans nos colonnes le 15 juin dernier, soulignant qu'étonnamment la délibération instaurant la concession avait été votée à l'unanimité sans que l'opposition sourcille particulièrement, la « Gauche du Grand Nancy » a tenu à apporter une précision : si elle a bien voté pour la convention, ce n'est pas sans avoir demandé « la mise en place d'un comité de suivi des chantiers ».

En clair elle était passée à côté du sujet, ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui de « s'associer aux critiques de la Fédération nationale des communes concédantes. Nous serons extrêmement vigilants sur l'application de ce nouveau contrat pour lequel nous n'avons pas été suffisamment associés en amont ». En outre, l'opposition fait remarquer qu'elle s'était abstenue sur la deuxième délibération portant sur les « positionnements stratégique et politique du protocole ».